

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

5 décembre 2013
à 19h00 au Battoir

Président : M. Pierre Petignat
Secrétaire : Mme Barbara Bourquin

L'assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du district de La Neuveville le 1er novembre 2013 et par tout ménage. 30 personnes sont présentes. Majorité absolue pour le droit de vote : 16

Scrutateurs nommés : Mme Magdalena Guillaume et M. Jean Louis Racine

Ouverture de l'assemblée pour les communes de Diesse, Lamboing et Prêles

Mme Schaller, maire de Diesse, souhaite la bienvenue à tous, citoyennes et citoyens des 3 communes.

M. Petignat procède à l'ouverture des 3 assemblées. Il relève la particularité de cette assemblée pour les 3 communes en parallèle, suivi de l'assemblée de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse. M. Petignat souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Les scrutateurs sont nommés par les présidents, et vice-président de chaque commune.

Prêles : MM José Bourquin et Laurent Schwab nommés par M. Igor Spychiger, président de la commune de Prêles

Lamboing : MM Ludovic Lecomte et Yves Bolliger nommés par M. Gerard Racine, vice-président de la commune de Lamboing

Diesse : Mme Magdalena Guillaume et M. Jean-Louis Racine nommés par M. Pierre Petignat de Diesse

Les 6 scrutateurs sont nommés sans opposition.

Ayants droit de vote présents :

Prêles : 38 personnes, majorité absolue : 20

Lamboing : 32 personnes, majorité absolue : 17

Diesse : 30 personnes , majorité absolue : 16

1. Approbation des modifications apportées au règlement d'organisation 2014 du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

- a) Mme Willemin, conseillère responsable du dicastère à Prêles présente les différentes modifications annoncées tout en précisant que le règlement modifié devra encore être approuvé par l'instance cantonale, l'OACOT (office des affaires communales et de l'aménagement du territoire).

Article 1 Dispositions générales : La Préfecture du Jura bernois est compétente, le siège du syndicat est à Prêles.

Article 10 Composition du conseil des sapeurs-pompiers : Le Conseil des sapeurs-pompiers est composé de 7 membres, le commandant des sapeurs-pompiers, 1 membre de chaque commune associée, 1 représentant de la commune de Nods et 3 représentants de la commune de Plateau de Diesse.

Article 41 Obligation de servir : Sont soumis à la taxe toutes les Suissesses, tous les Suisses et tous les étrangers avec permis B et C dont l'âge est compris entre 21 et 52 ans.

Article 48 Taxe d'exemption : La taxe d'exemption varie entre 2 % et 10 % du montant de l'impôt d'Etat. Le taux est fixé à 6 %.

Article 60 Sortie du Syndicat : Chaque commune associée peut sortir du Syndicat des sapeurs-pompiers pour la fin d'une année civile, en observant un délai de résiliation de 2 ans.

Article 63 Entrée en vigueur : Le règlement entre en vigueur après son adoption par les communes affiliées et son approbation par l'instance cantonale compétente.

La taxe minimum passera de Fr. 400.-- à Fr. 450.-- Le Conseil-exécutif a fixé ce montant. Les communes ont jusqu'au 1er janvier 2014 pour adapter leur règlement.

Question : Le nom du syndicat sera-t-il modifié ?

Réponse : Non, le nom est « Règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse.

Question : Le Syndicat aura-t-il toujours son siège à Diesse ?

Réponse: Non, le siège est à Prêles selon article 1 du règlement.

Question : Concernant l'article 8, comment réglez-vous le cas de l'acceptation des communes affiliées pour les points a) à h) de l'alinéa 1 ?

Réponse : Quant à l'acceptation des points a) à h): il faut comprendre que si deux communes affiliées acceptent, les points sont approuvés.

- b) Approbation du nouveau règlement d'organisation 2014 du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014

Au vote les modifications du règlement d'organisation du syndicat des sapeurs-pompiers sont acceptées par une majorité de 27 voix, sans opposition.

30 oui pour Prêles, 26 oui pour Lamboing, 0 non pour Prêles, 3 non pour Lamboing

2. Acceptation du nouveau règlement d'organisation du syndicat de communes du CRC et de la protection civile du Jura bernois – Tramelan.

- a) Présentation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du syndicat de communes du centre régional de compétence (CRC) et de la protection civile du Jura bernois.

M. U. Knuchel, conseiller responsable du dicastère à Lamboing donne les explications des raisons de ce nouveau règlement. La tendance actuelle est de réunir

les forces et de regrouper les instances afin d'optimiser le capital investi. Ce nouveau règlement est la suite d'une réflexion dont le but est de créer un seul organe pour le Jura bernois. Le nouveau règlement se base sur le règlement d'organisation en vigueur actuellement tenant compte des modifications nécessaires à la nouvelle entité.

La taxe annuelle se monte aujourd'hui à fr. 7.- par habitant, elle passera à fr. 7.60 pour autant que toutes les communes concernées acceptent ce règlement.

Les communes de Diesse, Lamboing et Prêles vous proposent d'accepter ce nouveau concept. Actuellement, deux structures se partagent les tâches (Centre de formation et Protection civile). La nouvelle organisation comptera 1 chef, 1 instructeur et 1 chef d'office.

M. Decrauzat, très actif dans cette organisation est là ce soir pour répondre aux éventuelles questions.

Question : En ce qui concerne les travaux d'intérêts publics dans les villages y aura-t-il des changements ?

Réponse de M. Decrauzat : Non, aucun changement n'aura lieu pour ces travaux.

- b) Approbation du nouveau Règlement d'organisation (RO) du syndicat de communes du centre régional de compétence (CRC) et de la protection civile du Jura bernois.

Au vote le nouveau règlement est accepté par 29 voix, sans opposition.

29 oui pour Prêles, 33 oui pour Lamboing, 0 non pour Prêles, 0 non pour Lamboing

3. Divers et imprévus

Allocution de Mme Courbat, mairesse de la commune de Lamboing.

Chers citoyennes et citoyens de Lamboing, Dièse et Prêles.

Ce soir est une soirée historique, car c'est la dernière fois que nos trois communes votent séparément.

Oui, la commune de Lamboing, la commune de Diesse et la commune de Prêles vont être enterrées le 31 décembre 2013, mais leurs esprits continueront à souffler sur le Conseil de la nouvelle commune de Plateau de Diesse, ils feront renaître un esprit nouveau tout en assurant la continuité de nos trois villages avec toutes leurs particularités et traditions.

Ces 5 dernières années de maire, ont été un honneur pour Marie Schaller et moi ; d'une part, nous avons été les premières femmes maire de Lamboing et Diesse, mais aussi les dernières maires de nos communes. La commune de Prêles nous a devancées avec la maire Catherine Favre, mais Raymond Troehler, sobre chasseur de longue date et expérimenté, a su reprendre le flambeau de Prêles et de la commune de Plateau de Diesse.

Bien que le travail de maire ne soit pas toujours facile, nous avons tous les 3 beaucoup apprécié cette période car elle nous a permis de connaître l'âme de nos communes et de faire des expériences très enrichissantes aussi bien avec la population, qu'avec les conseillers et les collègues des autres communes du Jura bernois.

Nous tenons à vous remercier de votre confiance et de votre collaboration durant ces 12 ans (pour Marie Schaller et moi) respectivement 3 ans pour Raymond Troehler, passés au sein de nos Conseils et nous aimerions aussi remercier tous les conseillers sur lesquels nous nous appuyons et avons pu nous appuyer grâce à leur travail remarquable. Nos remerciements vont bien sûr aussi aux secrétariats communaux sans l'engagement des quels nos communes n'auraient pas survécu ; et nous remercions également nos présidents et vice-présidents des assemblées qui ont toujours été fidèles à la tâche.

Je ferme donc ici le livre des Communes de Prêles, Diesse et Lamboing et entrouvre la première page du livre, encore vierge, de la Commune de Plateau de Diesse.

Ayons confiance en cette nouvelle commune qui se sentira renforcée grâce à une administration performante et un Conseil « multiculturel » et dynamique.

Toutefois, même ce nouveau Conseil devra lutter pour la survie de nos villages. En effet, les coupes budgétaires du Canton de Berne vont faire très très mal ces prochaines années, car elles affecteront également les communes. Donc, je vous prie d'être patients et compréhensifs, si nous n'arrivons pas à réaliser rapidement tous les projets prévus. Mais sachez que nous allons continuer à nous engager de toutes nos forces et que nous resterons fidèles à nos villages.

Merci à tous et au revoir sous une nouvelle bannière !

La discussion est ouverte pour les interventions propre à chaque commune.

Prêles : intervention concernant la route de Châtillon (foyer d'éducation)

Lamboing : intervention concernant le chemin « Derrière Ville ».

M. Hugonnet, employé communal à Diesse, remercie la commune pour son engagement et remercie la population de Diesse de leur accueil.

M. Barth, de la commune de Prêles, donne connaissance d'un courrier envoyé de sa part au nom de la société de développement de Prêles, adressé au Copil. Il remercie de la réponse qu'il a reçue et se réjouit du rapprochement pour certaines manifestations dans le futur.

La parole n'étant plus demandée, M. Petignat remercie l'assemblée de sa présence. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année, bon vent à la nouvelle commune et lève la séance à 19h45

Le dépôt public a été publié dans le No 24 et 28/2007, de la Feuille officielle d'avis du courrier du district de La Neuveville.

Lieu et date

La secrétaire Communale

Diesse, le 24 août 2007

B. Bourquin

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 21 août 2007, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2007.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; OCo.

FOD du 24 août 2007

CONSEIL COMMUNAL